n° CAS: MSDS



MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Code du produit : 06490

Synonymes : Eosin Methylene blue according to Wright

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

Utilisations déconseillées 1.2.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD. 107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba 400005 Mumbai - INDIA T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699 info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H225 Catégorie 2

Toxicité aiguë (par voie H301 orale), Catégorie 3 Toxicité aiguë (par voie H311 cutanée), Catégorie 3 Toxicité aiguë H331 (inhalation:gaz) Catégorie

Lésions oculaires H318

graves/irritation oculaire,

Catégorie 1

Toxicité spécifique pour H370

certains organes cibles -

Exposition unique, Catégorie 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Version: 1 24/05/2017 1/11 www.lobachemie.com

Fiche de données de sécurité

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)









GHS02

: Danger

GHS05

GHS06

GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

H318 - Causes serious eye damage

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces

chaudes. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin

P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/médecin/...

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substances 3.1.

Non applicable

3.2. Mélanges

www.lobachemie.com Version: 1 24/05/2017 2/11

Fiche de données de sécurité

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Méthanol	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X	75 - 99	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Oral), H301 STOT SE 1, H370
WRIGHT'S STAIN	(n° CAS) 68988-92-1	1 - 5	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1.	Description des premiers secours
4. 1.	Describinon des brenners secours

Premiers soins général : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (voir ...

sur cette étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette

étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Symptômes/lésions après contact avec la : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce

fait causer un danger sérieux pour la santé. Toxique par contact cutané.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente

un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Fiche de données de sécurité

Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Stopper la fuite. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de Procédés de nettoyage rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de

solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement

après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com Version: 1 24/05/2017 4/11

Fiche de données de sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation,

porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Clear Colorless.

Odeur : dark blue.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : 17.9 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 64.5 °C

Point d'éclair : 11 °C

Température d'auto-inflammation : 393 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Flammable

Pression de vapeur : 97.68 mm Hg (at 20°C)

Densité relative de vapeur à 20 °C : 3.17

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0.85 g/cm³

Solubilité : Eau: Easily soluble in cold water

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 0.06 - 0.365 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Surchauffe, Flamme nue, Chaleur, Etincelles,

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion. Cutané: Toxique par contact cutané.

Inhalation:gaz: Toxique par inhalation.

ATE CLP (voie orale)	100 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	300 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (gaz)	700 ppmv/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Causes serious eye damage.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes : Risque

cibles (exposition unique)

: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal : Éli

recommendations

: Éliminer le contenu/récipient dans ...

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1230

 N° ONU (IMDG)
 : 1230

 N° ONU (IATA)
 : 1230

N° ONU (ADN): Non réglementéN° ONU (RID): Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte : METHANOL

d'expédition/Description (ADR)

Proper Shipping Name (IMDG) : METHANOL Désignation exacte : METHANOL

d'expédition/Description (IATA)

Désignation officielle pour le transport : Non réglementé

(ADN)

Désignation exacte : Non réglementé

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR) : UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II, (D/E)

Description document de transport (IMDG) : UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II (12°C c.c.)

Description document de transport (IATA) : UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

: 3 (6.1)

Fiche de données de sécurité

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 3, 6.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

: 3 (6.1)

: 3 (6.1)

Etiquettes de danger (IMDG) : 3, 6.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 3, 6.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

: Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

: Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : II
Groupe d'embllage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'embllage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : FT1
Disposition spéciale (ADR) : 279

Fiche de données de sécurité

Quantités limitées (ADR) : 1L Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001. IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)

: MP19

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

: T7

Dispositions spéciales pour citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: TP2

Code-citerne (ADR) : L4BH Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU15 : FL

Véhicule pour le transport en citerne Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport -Chargement, déchargement et

manutention

: CV13, CV28

Dispositions spéciales de transport -

Exploitation (ADR)

: S2, S19

Danger n° (code Kemler) : 336

Panneaux oranges

336 1230

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : •2WE Code APP : A(fl)

- Transport maritime

Special provision (IMDG) : 279 Quantités limitées (IMDG) : 1L Quantités exceptées (IMDG) : E2 Packing instructions (IMDG) : P001 IBC packing instructions (IMDG) : IBC02 Tank instructions (IMDG) : T7 Tank special provisions (IMDG) : TP2 EmS-No. (Fire) : F-E : S-D EmS-No. (Spillage) Stowage category (IMDG) : B Stowage and handling (IMDG) : SW2 Point d'éclair (IMDG) : 12°C c.c. N° GSMU : 131

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

: E2

Quantités limitées avion passagers et

cargo (IATA)

: Y341

Quantité nette max. pour quantité limitée

avion passagers et cargo (IATA)

: 1L

Instructions d'emballage avion passagers

et cargo (IATA)

: 352

Quantité nette max. pour avion passagers : 1L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo

: 364

seulement (IATA)

www.lobachemie.com Version: 1 24/05/2017 9/11

Fiche de données de sécurité

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

Disposition particulière (IATA) : A104, A113

Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Contains no substances with Annex XVII restrictions Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification

according to AwSV, Annex 1)

12th Ordinance Implementing the Federal

Immission Control Act - 12.BImSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Class for fire hazard : Classe I-1 Store unit : 1 litre

Classification remarks : F <Flam. Liq. 2>; Emergency management guidelines for the storage of flammable

liquids must be followed

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct

contact with the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

www.lobachemie.com Version: 1 24/05/2017 10/11

Fiche de données de sécurité

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:gas)	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H318	Causes serious eye damage
H331	Toxique par inhalation
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit